

AUXERRE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

MAIRIE

accueil du public

@CCUEIL / COMMUNICATION

14 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
03 86 72 43 00

OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 17H

AUXERRE, LA VILLE POUR TOUS

WWW.AUXERRE.FR



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription fait l'objet d'une démarche volontaire du citoyen. Pour que votre inscription soit effective pour le prochain scrutin, votre formulaire de demande d'inscription et les pièces justificatives doivent impérativement être parvenus en mairie au plus tard le sixième vendredi précédent ce scrutin.

RECOMMANDATIONS :

Il est fortement recommandé d'indiquer le numéro de téléphone et/ou une adresse électronique. Ces données de contact ne seront utilisées qu'aux seules fins de gestion de liste électorale de la commune, notamment au cas où votre demande serait incomplète.

OÙ ET COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

L'inscription peut être effectuée :

- par internet sur le site de l'administration française www.service-public.fr
- par correspondance en joignant le formulaire cerfa 12669*02
- au guichet de la mairie de votre domicile

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

- toute personne majeure (*avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour du scrutin*)
- toute personne de nationalité française (*un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes*)
- toute personne jouissant de ses droits civiques et politiques

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

- le formulaire d'inscription (*cerfa n° 12669*02*) dûment renseigné en lettres majuscules, de façon lisible
- une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans : carte nationale d'identité (*photocopie recto-verso*) ou passeport (*photocopie de la double page où figure la photo*)
- un justificatif de domicile établi à vos noms et prénoms datant de moins de 3 mois (*facture de consommation d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer non manuscrite, bulletin de salaire, ...*)

DÉLAI ? 7 jours maximum

COÛT ? Gratuit

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Où s'inscrire sur les listes électorales ?

- à la mairie de la commune où vous êtes domiciliés
- à la mairie de la commune où vous êtes inscrit(e), pour la deuxième année et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint réponde à ces conditions

Vous avez moins de 26 ans

et vous souhaitez vous inscrire dans la commune de domicile de vos parents

- pièces justificatives de domicile à leurs noms et prénoms, datant de moins de 3 mois
- copie du livret de famille, extrait de naissance avec filiation

Les cas particuliers

sont invités à contacter le service des élections de votre mairie

(03 86 72 43 60 ou 03 86 72 43 61)